

## **PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/05/2019**

Convocation le 26/04/2019

*L'an deux mil dix-neuf, le 02 Mai à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Montmiral, dûment convoqué le 26/04/2019 s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jérôme POUILLY, Maire.*

*Étaient présents: Mmes ATHALE Carole, DUC Sabine, LOMBARD Valérie, MACHON Héloïse, MOTTIN Mireille, VIGNON Carole, MM CASTRY Florent, LARAT Eric, MATHIEU Jean-Marie, NUBLAT Gilles, PATOULLIARD Yoann, POUILLY Jérôme, POURCHERE Jean-Claude, TONI Félix.*

*Absente excusée : ARMAND Florence*

*Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, Mme DUC Sabine a été désignée secrétaire de séance.*

Les 2 derniers Procès-verbaux de séance ne peuvent être validés ce soir car ils ont été transmis trop tard aux conseillers. Mais ceux-ci sont d'accord pour qu'ils soient affichés en l'état avec la mention « brouillon » afin que les administrés soient au courant des discussions et des décisions prises.

### **1/ / Urbanisme**

\* Liste des opérations advenues depuis le Conseil du 28/03/2019 :

- PC 02620718C0001M01 Clos des Prés, pour modification accès maison, refusé le 12.04.2019, suivant avis défavorable de l'agglomération

- PC02620717C0006M01 Quartier La Cloître, pour modification mineure des surfaces et des ouvertures, accepté le 12.04.2019

- DP 02620719C0002, Quartier Gourrat, pour modification de façade, pose de baie vitrée, accepté le 29.3.2019

- PC02620718C0008 Plein Sud, pour MI, refusé le 16/04/2019 tacitement pour défaut de pièces complémentaires

- DP 02620719C0003, Quartier La Cloître, pour Carport, déposée le 27/04/19

1 DIA de refus de la préemption pour MI avec Terrain, secteur village, signée le 01/04/2019 (DMA)

1 DIA de refus tacite de préemption pour terrain à bâtir, secteur Brudeaux, le 06/04/19

\* Le Maire informe qu'il a reçu un particulier pour un projet de cabanes « sous les feuilles » quartier des Brudeaux/Gourrat, sur un terrain situé en zone A. Pour l'instant, du fait du PLU en vigueur, ce projet n'est pas possible sans modification de la zone, et cela pose un problème également pour les réseaux (eau, électricité et assainissement).

### **2/ Voirie**

\* Présentation du Plan d'actions Prévisionnel reportée : il n'est pas encore prêt et des discussions sont en cours sur la priorisation. Un système de cartes par code couleur est en réflexion.

\* Présentation des chemins prioritaires à réparer :

Les emprunts de voirie courant jusqu'à 2023, le budget voirie ne pourra être très élevé jusque-là.

Sur avis de la commission Voirie, le Maire propose par ordre de priorité :

- une réfection de 100 m pour une portion du chemin de Thau, au carrefour avec celui de la Grénerie, en enrobé, pour environ 5000 E,

- une réfection de 150 m chemin du Sabot pour 9000 E, en enrobé,

- une réfection de 100 m chemin de la Grénerie au niveau du croisement avec l'impasse pour 5000 E, en enrobé,

- un passage de goudron sur les chemins à entretenir pour les maintenir en état correct, pour 2 500 E,

- un passage en bicouche pour 150 m chemin de Chanrans dans l'attente d'avoir plus de budget pour une réfection profonde, pour 2000 E,

- 4000 E gardés pour de l'imprévu et qui sera dépensé à l'automne (il faudra aussi agir avant l'hiver en rebouchant les trous pour éviter les infiltrations et protéger les routes)

Le parti choisi est donc celui de l'intérêt général, faire des chemins qui profitent à tous, et faire 10% de dépenses pour des chemins résidentiels, et 90% pour des chemins de transit. Les voies et chemins de grand passage sont donc privilégiés. Les portions à forte pente sont aussi privilégiés pour une réfection en enrobé pour des raisons techniques : plus forte tenue et résistance à l'arrachement que le bicouche.

Il est indispensable de présenter aux habitants le Plan de travaux afin de leur faire accepter les priorités choisies rappelle le Maire.

Mairie - 297 Rue des Deux Clochers - Le Village - 26750 MONTMIRAL

Tél : 04 75 02 72 17

Fax : 04 75 45 70 68

Courriel : montmiral@valenceromansagglo.fr

Après une discussion portant sur les désaccords des conseillers, en partie liés au montant alloué aux travaux et en partie aux priorités données, les conseillers votent à **14 voix pour** cette répartition.

La question se pose sur l'entreprise à choisir : Chambard a jusqu'à présent bien travaillé, mais il ne faudrait pas qu'elle soit taxée de favoritisme. Aussi, il est demandé à la commission d'élaborer un cahier des charges pour que les différents devis soient comparables (attention à la gestion des riverains, au balayage...).

#### **\*Délibération de demande de subventions à l'agglomération de 15000 euros pour les fonds de concours**

Les Conseillers votent à **14 voix pour** la demande de cette subvention.

#### **\*Délibération de demande de subventions au Département pour les amendes de police**

La proposition porte sur un devis de signalisation horizontale et verticale. Le conseiller à la voirie détaille différents points de marquage au sol et de panneaux qu'il a prévu de faire réaliser. Des discussions s'ensuivent sur l'utilité d'un changement de priorité à la sortie du village. Le détail exact et la liste exhaustive seront donnés au prochain conseil. Les conseillers votent à **14 voix pour** cette demande de dotation.

\* Le budget entretien et curage des fossés se monte à 2 000 E. Un devis a été fait au taux horaire de 85 E/H HT soit 23h environ de travail.

### **3/ Projets en cours :**

2 projets sont proposés dont un voté dans le budget.

\* Bûcher : sélection des artisans, planification des travaux : il faut se renseigner pour savoir si les travaux sont encore possibles pendant l'été. A défaut, une partie pourra être réalisée à la Toussaint.

\* Eglise : évaluation du projet de réfection du muret. Le passage du mur au karcher est envisagé, car il est bien noirci et cela fait 20 ans que ça n'a pas été fait. Les conseillers votent à **14 voix pour** la réfection du la couverture pour un devis de 12 285 E HT de l'entreprise Samuel.

### **4/ Espaces verts**

Présentation du Plan d'actions : les séparateurs vont être fleuris.

- Il est proposé de mettre en exposition un ancien rouleau appartenant à la commune sur l'herbe en face de l'entrée du parking de la Mairie. Il est question de préparer un panneau d'explication (il y en a dans d'autres communes), et de le fleurir.

- La butte sera engazonnée.

- Il est question d'enherber le cimetière, pour des raisons esthétiques et économiques (la machine à désherber mécanique coûte 120 euros 4 fois par an). Les conseillers sont contre car cela demandera plus de travail de tonte, la pente rendra les allées glissantes en cas de pluie et donc dangereuses pour les anciens, et les camions risquent de s'embourber. Les conseillers proposent de laisser les graviers mais d'utiliser du désherbant, une nouvelle marque de produits naturels est en commercialisation. Cela pose un souci d'autorisation car le cantonnier du fait de sa formation zérophyto n'est pas habilité à utiliser des produits. Des renseignements seront pris sur le sujet à l'agglomération.

### **5/ Délibération sur le tarif des locations communales**

Les tarifs actuels sont présentés, en comparaison avec ceux de la grande salle intercommunale. La commission les trouve élevés par rapport à la prestation. Elle propose de baisser les tarifs pour réussir à louer plus souvent la salle. Par ailleurs, le manque d'état des lieux, l'insuffisance de la caution, l'absence de règlement pose soucis, notamment pour la propriété. Les clés qui circulent sont aussi un souci.

La commission propose de changer les serrures pour un montant d'environ 100 euros, avec 5 jeux de clés dont une à la mairie et l'autre à la commission. Une exception sera faite à la vogue où les 4 jeux seront en circulation. Elle propose une réunion de rencontre avec les associations à la rentrée pour les informer des nouvelles modalités de location.

Elle propose de réglementer la location des bancs, chaises, tables, sauf pour les associations.

Des conseillers sont contre, car ils estiment que c'est un geste envers les habitants, bien que le montant perçu par ces locations sert à racheter ou remplacer en partie le matériel.

Sur proposition de la commission, et après discussion, les conseillers votent à **14 voix pour** les tarifs suivants applicables le plus tôt possible :

100 E l'été, 150 l'hiver, pour les personnes de la commune,

150 E l'été et 200 l'hiver pour les personnes extérieures.

La location en hiver comprend le chauffage.

La caution est de 600 euros.

Les périodes et le règlement resteront à définir pour un prochain conseil.

## **6/ Points sur les audiences**

### **\*Délibération sur le pourvoi en appel du procès ONF/Cheval**

Mr le Maire présente les conclusions du rapporteur du TA dans la procédure opposant la commune, l'entreprise Cheval et l'ONF. La requête de la commune est rejetée, le juge a par ailleurs considéré d'après les relevés des experts que cette affaire ne concernait qu'une seule des trois pistes ; les frais d'audience sont à la charge de la commune, qui a déjà versée pour cette affaire plus de 11 000 euros. Un recours est possible, il faut faire appel avant le 12 juin 2019. L'avocat est actuellement Mr Bard.

Le Maire pose la question aux conseillers : faut-il relancer ou clôturer le dossier ?

Il rappelle les faits très succinctement : le non-respect des clauses d'un marché public a poussé la commune à porter son cas au tribunal. L'espoir d'une victoire entraînerait Cheval à rembourser 160 000 E à la commune.

Un conseiller dit qu'il est possible à ce stade sans aller en appel de négocier avec Cheval.

Les conseillers demandent plus de renseignements sur le coût de la procédure en appel et des frais d'avocat.

La décision est donc remise au prochain conseil.

### **\* Audience procès Lombard :**

Le Maire rappelle les faits à l'origine de l'opposition entre Mr et Mme Lombard et la commune (remontant en 2016 et portant sur un refus de permis).

Mme Lombard explique avoir assisté à l'audience et plaidé sa cause. Elle rappelle que le Maire peut délivrer une autorisation contre avis du Préfet quand un projet est compatible avec le PADD, mais à cas similaire, accord similaire, toutes les autres décisions de même nature devront être égales. La Préfecture est à la source d'un défaut de pastillage des maisons anciennes sur l'ensemble du territoire, et les changements de destination ne sont donc pas autorisés.

Pour l'instant, les conclusions du rapporteur semblent s'orienter vers un rejet du plaignant mais les conclusions définitives ne sont pas encore rendues.

## **7/ Point forêt : délibération de soutien FNOCOR**

La commission forêt explique :

\* VU l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

CONSIDÉRANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDÉRANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1<sup>er</sup> juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDÉRANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT que la libre administration des communes est bafouée,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix pour**

DÉCIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP

DÉCIDE d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

\* Il faudra mettre au prochain conseil une délibération de travaux avec montants des frais d'entretien et de petits travaux dans nos forêts (marquage des coupes...) car ils sont inscrits dans le plan de gestion.

### **8/ Point subventions aux associations**

Les associations recevront cette année un peu moins que l'année dernière, pour permettre l'achat de petit matériel pour équiper la salle des fêtes. Celles qui bénéficieront de subventions seront :

L'ADMR, le Club de la Tour, le Comité, la Gym, les Minimoys, l'ACCA, l'ADAPEI.

Le Foot bénéficie d'une tonte gratuite par an avec un plafond de 315 euros. Les Boules ont renoncé à la subvention car ils utilisent sans limites la salle, mais demandent un meilleur équipement de celle-ci.

La commission présente une idée qu'elle a eue : transformer la salle de fêtes en Maison des Associations. La Bibliothèque et la Salle des Anciens seraient transformés en logements pour la location ; l'idée étant de mutualiser les bâtiments.

Pour information, l'association "Les Vertébrés" propose un hapenning sur le village. Les comédiens ont juste besoin d'un emplacement pour leur bus, ils écoutent la parole des figures du village pour l'intégrer à leur spectacle. C'est leur 2° saison en Drôme des Collines.

Le Premier adjoint présente la demande de la FNACA (Association des Anciens combattants d'Algérie), 37 habitants de Montmiral sont partis à l'époque. On leur doit un devoir de mémoire, il faudrait donc participer au renouvellement du drapeau ; la mairie de Peyrins participerait à hauteur de 2/3 du prix ; Montmiral accepterait de prendre à sa charge 1/3 du drapeau, soit 372 E TTC.

Les conseillers valident cette position à **14 voix pour**.

### **9/ Organisation élection du 26 Mai,**

Elaboration du planning pour les permanences. Les conseillers sont avertis du caractère obligatoire de leur présence dès lors qu'ils sont nommés au bureau.

### **10/ Agenda :**

3 Mai : Commission des listes électorales

5 Mai : vogue à Parnans

8 Mai : commémoration à 18h00 aux monuments aux morts

10 Mai : réunion de sécurité sur les Eoliennes

19 Mai : Rando VTT

23 Mai : commission développement durable à l'agglo

26 Mai : élections européennes

Le Maire remercie les conseillers pour la rédaction du journal et la taille des arbres.

Fin du Conseil à 00h30 ; Prochain Conseil le 29/05/2019 à 20h00.